



AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE EN CRÈCHE

Rejoignez les équipes de nos 55 crèches et participez à un projet éducatif innovant au cœur d'un territoire dynamique.

**LE DÉPARTEMENT RECRUTE
DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE
POUR SON SERVICE DES CRÈCHES**

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Pour postuler, rendez-vous sur le site Internet : seinesaintdenis.fr/emploi-entrepreneuriat/

MISSIONS

- Accueillir l'enfant et sa famille, entretenir une relation de confiance avec les parents
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en assurant les soins, les repas et les activités quotidiennes
- Favoriser l'autonomie et l'éveil culturel
- Adapter et personnaliser la prise en charge de l'enfant
- Participer à la dynamique d'équipe

Ces missions sont mises en œuvre en lien avec le projet d'établissement et le Projet Éducatif des Crèches Départementales : « Accueillir et inventer ensemble¹ ».

QUALIFICATIONS

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- CAP Accompagnement éducatif Petite enfance

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

- Un accompagnement à la prise de fonctions
- Une rémunération avantageuse, entre 1520 et 1550 euros selon le diplôme.
- Une bonification pour les agent-e-s fonctionnaires travaillant en QPV
- Une offre de formation, tout au long de votre carrière, vous permettant à la fois d'évoluer professionnellement (ex: formation continue qualifiante) et de consolider vos compétences acquises (ex: stages dans le domaine de l'éveil culturel)
- Des avantages sociaux : mutuelle, chèques vacances, Comité des œuvres sociales (CDOS)...
- 37 jours de congés par an avec la possibilité de bénéficier de récupération de temps de travail et d'un compte épargne temps.

ÉGALITÉ
LE DÉPARTEMENT
ENGAGÉ



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

¹ Consultation en ligne : seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/pecd-2.pdf

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

Un département jeune et dynamique aux défis nombreux

La Seine-Saint-Denis, territoire de 1,6 millions d'habitant-e-s, est une terre de contrastes en pleine transformation, au cœur de la dynamique métropolitaine.

Département le plus jeune de France métropolitaine, avec plus de 40% de la population âgée de moins de 30 ans, il est un territoire qui, à ses défis socio-économiques, oppose un dynamisme culturel (présence de grandes institutions culturelles à rayonnement national, friches reconverties, lieux éphémères), des innovations sociales (Appel à agir In Seine-Saint-Denis) et économiques.

Dans le cadre de la construction du Grand Paris, mais aussi de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, de nombreux projets d'aménagement (transports, logements...) voient le jour et font de la Seine-Saint-Denis un territoire d'avenir en perpétuel mouvement.

Relevons ces défis ensemble !

Le Département de la Seine-Saint-Denis est le chef de file de l'action sociale sur son territoire et assure grâce à ses 8 000 agents, de nombreux services publics à destination des habitant-e-s les plus fragiles.

Travailler au service de l'intérêt général a du sens pour vous ?

Vous êtes convaincu-e-s des atouts et richesses de la Seine-Saint-Denis ?

Vous recherchez un cadre de vie au travail exigeant et respectueux des personnes ? Rejoignez-nous !

Le Service des crèches, un service public au plus près des habitant-e-s

Le Département de la Seine-Saint-Denis, fort de ses 55 crèches réparties sur 22 communes, recrute tout au long de l'année plus d'une centaine de professionnel-les de la Petite enfance.

Au Département de la Seine-Saint-Denis, vous participez à l'accueil des enfants et des familles, et vous intégrez la fonction publique territoriale.

Accueillir et inventer ensemble dans les crèches départementales

Le projet éducatif des crèches départementales (PECD), est le cadre de référence de l'action des professionnel-le-s du Département. C'est une synthèse de la vision départementale de l'accueil de l'enfant et de ses parents. Il donne sens et cohérence à l'action des équipes.

Il se compose :

- de 4 valeurs socles à réaliser au quotidien : respect et bienveillance, faire et penser ensemble, diversité et égalité, plaisir, créativité, bien être.
- des orientations de travail à décliner dans les projets d'établissement de chaque crèche départementale.

Le Département encourage et soutient les crèches dans leur ouverture sur leur quartier et plus largement sur leur environnement, en favorisant le partenariat local. Suivant les besoins des enfants, des familles et des professionnel-le-s, la crèche collabore avec des associations, institutions, services et équipements de proximité dans le domaine éducatif, culturel, sanitaire ou social.

Un accueil de qualité

Des projets culturels, artistiques et ludiques en direction des enfants et de leurs familles sont portés par les équipes des crèches départementales au quotidien.

La pluridisciplinarité au sein des équipes, composées de puériculteur-ric-e-s, d'infirmier-ères-s, d'auxiliaires de puériculture, d'éducateur-ric-e-s de jeunes enfants, d'agent-e-s techniques, de psychologues, de médecins, de psychomotricien-ne-s, offre un accueil individualisé et respectueux du développement de l'enfant.

Le Département investit dans ses crèches dans le cadre d'un Plan Petite enfance et parentalité qui améliore l'accueil des usager-ères et les conditions de travail des agent-e-s (rénovation des établissements, réflexion sur le matériel adapté...).

ÉGALITÉ
LE DÉPARTEMENT
ENGAGÉ



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT